

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 MAI 1885.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. DE BURLET.

I

Demande du sieur Jacob-Hubert BACHUS.

MESSIEURS,

Le sieur Bachus, rentier, à Berchem lez-Anvers, né à Maasbracht (Pays-Bas), le 3 juillet 1835, demande la grande naturalisation.

Les rapports des autorités lui sont favorables. Il habite la Belgique depuis le mois de mai 1858; il a successivement résidé à Anvers et à Berchem.

Il a satisfait aux lois sur la milice et se trouve dans le cas d'exception visé par la loi du 7 août 1881, sur le droit d'enregistrement à payer pour obtenir la naturalisation.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,
J. DE BURLET.

Pour le Président,
VANDEN STEEN.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. DE BURLET.

II

Demande du sieur Victor Masson.

MESSIEURS,

Le sieur Masson, cultivateur, à Mazée (Namur), né à Vireux-Molhain (France), le 29 février 1836, demande la naturalisation ordinaire.

Les rapports des autorités lui sont favorables. Il réside à Mazée depuis 1866.

Il a satisfait aux lois sur la milice et s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

J. DE BURLET.

Pour le Président,

VANDEN STEEN.

III

Demande du sieur Laurent-Émile-Hubert Duysens.

MESSIEURS,

Le sieur Duysens, vicaire, à Diepenbeek (Limbourg), né à Sainte-Gertrude (partie cédée du Limbourg), le 11 septembre 1852, demande la naturalisation ordinaire.

Les rapports des autorités lui sont favorables. Il habite la Belgique depuis le 17 octobre 1879; il a successivement résidé à Lanaeken et à Diepenbeek.

Il a satisfait dans son pays à la loi sur la milice et s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,
J. DE BURLET.

Pour le Président,
VANDEN STEEN.

